



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2022/09/113
Institutions et vie politique - intercommunalité**

OBJET : Communication du rapport annuel 2021 de la Communauté de communes de Petite Camargue concernant le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Séance du 19 septembre 2022
Date de convocation : 13 septembre 2022
Membres en exercice : 33
27 présents – 33 votants

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Véronique VEDRINE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE

Absents ayant donné procuration :

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Katy GUYOT
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno PASCAL
Véronique VEDRINE a donné procuration à Rodolphe RUBIO
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD
Serge GARNIER a donné procuration à Jean-Pierre GUSAÏ
Carole CALBA a donné procuration à Emmanuelle GAVANON

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Jean-Paul BERTRAND a été élu à l'unanimité (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ (2), Agnès AUGUSTE).

RAPPORTEUR : Mme Katy GUYOT, première adjointe

EXPOSE : La compétence en matière d'Assainissement Non Collectif est une compétence de la communauté de communes de Petite Camargue qui chaque année produit un rapport.

Conformément à l'article D 2224-3, le rapport annuel 2021 du Service public d'Assainissement Non Collectif doit être présenté au conseil municipal.

Le service public d'Assainissement Non Collectif de la communauté de communes de Petite Camargue assure le contrôle et le diagnostic des installations existantes, le contrôle de fonctionnement des installations existantes tous les 4 ans, le contrôle des installations neuves lorsqu'un permis de construire ou une réhabilitation a été instruite, la vérification de l'équilibre du budget et la sensibilisation de classes de l'enseignement primaire sur l'assainissement collectif et non collectif.

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la compétence transférée à titre facultatif à la Communauté de communes de Petite Camargue en matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Vu l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal de prendre acte du rapport 2021 du service public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes de Petite Camargue.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ (2), Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 19 SEP. 2022

Le Maire,

Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,

Yolande Cavalier